

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Du lundi 14 Novembre 2022 au dimanche 15 Janvier 2023 inclus

Il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à l'approbation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération d'Agen qui a été soumis à une Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

La participation du public par voie électronique se tiendra durant 2 mois du 14 Novembre 2022 au 15 Janvier 2023 inclus. Au moins 15 jours avant le début de la participation par voie électronique, il sera procédé à l'affichage de cet avis sur les panneaux administratifs de l'Agglomération d'Agen - 8 Rue André Chénier - 47000 Agen ainsi que sur le site internet de l'Agglomération d'Agen.

Le dossier mis à disposition du public comprendra le programme d'actions du PCAET, l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) ainsi que l'avis de l'état en date du 13 Juillet 2022. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes : Par voie électronique via le lien <https://www.agglo-agen.net/en-ce-moment/actualites/avis-de-participation-du-public-par-voie-electronique-4606.html>, où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Des informations complémentaires sur le PCAET pourront être également demandées auprès de Sonia COSTES, Cheffe d'Unité Transition Environnementale au service Hydraulique et environnement de l'Agglomération d'Agen.

Par courrier : Agglomération d'Agen - Service Hydraulique et Environnement - 8 Rue André Chénier - 47000 Agen pour objet « Demande informations PCAET »

Par mail : [service.environnement@agglo-agen.fr](mailto:service.environnement@agglo-agen.fr) pour objet « Demande informations PCAET ».

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions : Par courriel à l'adresse [service.environnement@agglo-agen.fr](mailto:service.environnement@agglo-agen.fr) pour objet « Participation PCAET ». Au terme de la participation du public par voie électronique, le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pourra, le cas échéant, être modifié pour tenir compte des avis du Préfet de région, du Président du Conseil régional, de l'Autorité environnementale et des observations du public, et sera soumis pour adoption à l'organe délibérant de l'Agglomération d'Agen.

Le présent avis fait l'objet d'un affichage à l'Agglomération d'Agen jusqu'à la fin de la participation.

Fait à Agen, le 25/10/2022

Pour le Président,

Patrick BUISSON, Vice-président en charge de la Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire